

Avis aux retraités Indexation des rentes 2026

Cet avis vise à vous informer sur les taux d'indexation applicables en 2026. Cette indexation vise les rentes en paiement au 31 décembre 2025 et s'applique au moment de votre date d'anniversaire de retraite comprise entre le **1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026**.

1. Portion de la rente acquise avec la participation effectuée avant le 1^{er} janvier 2005

La protection contre l'inflation est garantie pour cette portion de rente. Cette dernière est donc indexée selon l'augmentation de l'indice des rentes publié par Retraite Québec (ci-après appelé « IPC »). L'indexation accordée en 2026 est de 2,0 %.

2. Portion de la rente acquise avec la participation effectuée depuis le 1^{er} janvier 2005

Pour cette portion de rente, l'indexation garantie est égale à 75 % de l'IPC, donc 1,5 % en 2026.

Certaines rentes accumulées avant le 1^{er} janvier 2018 sont assujetties à une augmentation égale à l'IPC moins 3 % (au minimum 0 %). Comme l'IPC est inférieur à 3 % en 2026 (2,0 %), aucune augmentation de ces rentes n'est prévue en 2026.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat du RRUQ aux coordonnées apparaissant ci-dessous. Si votre demande comporte des renseignements personnels, veuillez nous joindre par la messagerie électronique offerte dans Mon Dossier ou par téléphone.

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec

Le 17 décembre 2025

Adresse

2600, boulevard Laurier
Tour de la Cité, 6^e étage, bureau 600
Québec (Québec) Canada G1V 4W2

Téléphone : 418 654-3850 poste 4517
Sans frais : 1 888 236-3677 poste 4517
Courriel : services-retraites@rruq.ca
www.rruq.ca